



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX – SEVRES

23, Rue de Pied-de-Fond – C.S. 18312 – 79043 NIORT Cedex 9

☎ 05.49.79.18.52 📠 05.49.79.46.36 ✉ district@foot79.fff.fr 🌐 <http://foot79.fff.fr>



REGLEMENT

FINANCIER

TARIFS 2021/2022



SOMMAIRE

1 - Cotisations	Page 3
2 - Droits d'engagement	Page 3
3 - Part sur recette	Page 4
4 - Arbitres	Page 4
5 - Statut de l'Arbitrage	Page 5
6 - Droits et frais de dossier	Page 5
7 - Amendes Sportives	Pages 5 et 6
8 - Amendes Disciplinaires	Page 6
9 - Frais de déplacements	Page 6
10 - Divers	Page 6
Informations	Page 6
Relevé compte club	Page 6
Frais arbitrage	Page 6

TARIFS 2021/2022



1 - COTISATIONS

FONCTIONNEMENT :

Par licence :

Prélèvement licence dite « Active »

Séniors/Vétérans – U19/U18 – U17/U16 – U15/U14 – U13/U12

3,50 €

Foot d'Animation et diversifié

1,75 €

DIVERS :

Licence Ayant-droit

25,80 €

Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)

25,80 €

2 - DROITS D'ENGAGEMENT

CHAMPIONNATS

Départemental 1

143,00 €

Départemental 2

134,00 €

Départemental 3

132,00 €

Départemental 4

127,00 €

Départemental 5

108,00 €

U19 Inter-Districts (79/86)

39,00 €

Féminines à 8 Seniors du Poitou (Gestion District 79)

31,00 €

Futsal Féminin seniors

23,00 €

Féminines U11-U13 du Poitou (Gestion District Vienne)

19,00 €

Féminines U14-U17 à 8 (Gestion District 79)

21,50 €

Féminines Futsal U11/U13 du Poitou

23,00 €

Futsal 1ère et 2ème Divisions

24,00 €

U18

39,00 €

U17 -1ère, 2ème et 3ème Division-

39,00 €

U15 -1ère, 2ème et 3ème Division-

36,00 €

U15 à 7

36,00 €

U13 -1ère, 2ème, 3ème et 4ème Division-

36,00 €

U12 Critérium

20,00 €

U11 - Niveau 1, 2 et 3-

23,00 €

Plateaux U7 et U9

GRATUIT

COUPES et CHALLENGES

Coupe DEUX-SEVRES

112,00 €

Coupe SABOUREAU

84,00 €

Coupe U19 Inter-Districts (79/86)

44,00 €

Coupe Futsal Deux-Sèvres

27,00 €

Coupe Féminines à 8 Seniors du Poitou

31,00 €

Coupe Départementale U18

31,00 €

Coupe Départementale U17

31,00 €

Coupe du Poitou Féminine à 8 (gérée par le District 79)

31,00 €

Coupe Angélique U16/U17

31,00 €

Coupe Départementale U15

26,00 €

Coupe Angélique U14/U15

26,00 €

Coupe Festival Foot U13 Masculins

20,00 €

TARIFS 2021/2022

3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)

COUPE DEUX-SEVRES

Tarifs des entrées

1/4 de Finales	4,00 €
1/2 Finales	5,00 €
Finale	6,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	17,00 €
4ème et 5ème tour	26,00 €
6ème tour et plus	50,00 €
1/4 de finales > 30% recette brute ou sur minimum recette (250,00 €) + forfait délégué(s) 24,00 €.	
1/2 finales > 30% recette brute ou sur minimum recette (285,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale > 30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

COUPE SABOUREAU

Tarifs des entrées

1/4 de Finales	3,00 €
1/2 Finales	4,00 €
Finale	5,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	12,00 €
4ème et 5ème tour	17,00 €
6ème tour et plus	32,00 €
1/4 de finales	50,00 €
1/2 finales > 30% recette brute ou sur minimum recette (195,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale > 30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

4 - ARBITRES

INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème LFNA) - trajet le plus court

Indemnité kilométrique (par km aller/retour)	0,401
Minimum à percevoir (60 km aller/retour)	24,06 €

INDEMNITE DE MATCH

Championnat SENIORS D1 > Centre	34,00 €
Championnat SENIORS D1 > Assistant	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Centre	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Assistant	27,00 €
Championnat et coupe U19 Inter-Districts (17/79/86) > Centre	31,00 €
Championnat et coupe U19 Inter-Districts (79/86) > Assistant	27,00 €
Championnat et coupe U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes à 8 FEMININES > Centre	31,00 €
Championnats et Coupes FUTSAL (forfait arbitre centre)	20,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Assistants	22,00 €

TARIFS 2021/2022

5 - STATUT DE L'ARBITRAGE

1^{ère} Année d'infraction			
D1			120,00 €
D2 - D3 - D4 -			50,00 €
2^{ème} Année d'infraction	➤	Amende DOUBLEE	x2
3^{ème} Année d'infraction	➤	Amende TRIPLEE	x3
4^{ème} Année d'infraction	➤	Amende QUADRUPLEE	x4

6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Réserve et réclamation d'avant match			37,00 €
Réserve et réclamation d'après match			70,00 €
Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :			
- autre que faits disciplinaires			100,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)			100,00 €
Appel devant la Commission d'Appel du District :			
- autre que faits disciplinaires			73,00 €
- faits de discipline (frais de dossier 111 Euros + frais de déplacement 100 Euros)			211,00 €

7 - AMENDES SPORTIVES

Instruction d'un dossier			32,00 €
Amende pour absence non excusée à une audition			32,00 €
Amende pour absence de rapport demandé			32,00 €
Instruction d'un dossier intempéries			31,00 €
Amende par commission à fixer par celle-ci			A fixer
Amende au club dont l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé			15,00 €
Forfaits Championnat			
1^{ère} et 2^{ème} Division			
➤ 1er Forfait			40,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait			60,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait			80,00 €
3^{ème} et 4^{ème} Division			
➤ 1er Forfait			40,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait			50,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait			60,00 €
<i>Pour les équipes de la 1^{ère} à la 4^{ème} division l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera doublée.</i>			
5^{ème} Division - Futsal - U19 - U18 - Féminines et Coupes Départementales			
➤ 1er Forfait			30,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait			30,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait			30,00 €
Jeunes District et Féminines			20,00 €
➤ 1er Forfait			20,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait			20,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait			20,00 €
Amende forfait finales jeunes District			80,00 €

TARIFS 2021/2022

7 - AMENDES SPORTIVES (suite)

Licence manquante (toutes catégories) / par licence	6,00 €
Feuille de match "papier" en retard :	25,00 €
Feuille de match "informatisée" - transmission tardive :	25,00 €
Absence aux Assemblées Générales	
Clubs dont le niveau le plus élevé de l'équipe 1 est de Ligue	80,00 €
1ère, 2ème et 3ème Division Départementale	70,00 €
Autres divisions départementales	60,00 €
Absence aux réunions décentralisées et de formaions	30,00 €

8 - AMENDES DISCIPLINAIRES

Instruction d'un dossier :	32,00 €
Non envoi de rapport :	32,00 €
Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	13,00 €
2ème Avertissement	16,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	28,00 €
<u>Faits disciplinaires Joueur expulsé</u>	37,00 €
Evocation	37,00 €

9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Membres élus et cooptés par km A/R	0,40 €
Salariés par km A/R	0,40 €
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - (plafond de 100 kms aller/retour)	0,40 €
Accompagnateurs nouveaux arbitres Forfait	30,00 €

10 - DIVERS

Frais d'un repas pour un membre élu - Membre de Commission - Arbitre -	6,00 €
Location Ethylorest	15,00 €
Prix des embouts	0,30 €
Caution Ethylorest	700,00 €

Informations

1- Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :

❖ Les amendes «sportives» pour: frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres

2 - Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier sont soit :

- débités sur le compte du club concerné.
- joints à l'envoi recommandé sous forme de chèque établi à l'ordre du «District des Deux-Sèvres de Football».

Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit:

- d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra.
- d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire.

Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.

3 - La Commission des Finances du District des Deux-Sèvres de Football est chargée de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement financier de la LFNA en cas de défaut de paiement.

Relevés de compte club

uniquement par prélèvement automatique

- 1^{ère} situation au 30/11/21 paiement le 11/12/2021
(Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 21/22)
- 2^{ème} situation au 28/02/22, paiement le 15/03/2022
- 3^{ème} situation au 15/06/22, paiement le 30/06/2022

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur : FOOTCLUBS à Menu à Organisation à Etat du compte

Prélèvement automatique des frais d'arbitrage

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4 avec 10 Prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2021 à mai 2022 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :
 - ☞ Départemental 1 : 220 €
 - ☞ Départemental 2 : 220 €
 - ☞ Départemental 3 : 70 €
 - ☞ Départemental 4 : 70 €
 - ☞ Inter-District U19 (79/86) : 70 €
 - ☞ Départemental U18 : 70 €
 - ☞ Départemental U17 -1ère Division- : 70 €
 - ☞ Départemental U15 -1ère Division- : 70 €
- Le dixième en juin 2021 pour régularisation.
- Le montant sera débité le 25 du mois.